



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

balance commerciale

Question écrite n° 37804

Texte de la question

M. Thierry Mariani interroge Mme la ministre du commerce extérieur sur l'évolution des échanges commerciaux entre la France et le Sri Lanka depuis l'année 2000. Il souhaiterait connaître, pour cette période, l'évolution de ces échanges et les principaux secteurs concernés par les exportations et les importations entre nos deux pays afin d'en apprécier l'évolution.

Texte de la réponse

Depuis 2001, les échanges franco-sri lankais se traduisent par une hausse quasi régulière et un déficit chronique de la France, sauf en 2011 en raison de la forte croissance des exportations dans le secteur des transports. L'année 2012 marque une rupture pour le Sri Lanka dans la mesure où ses échanges extérieurs globaux se sont contractés de 6 % par rapport à 2011. Les échanges entre la France et le Sri Lanka se sont inscrits dans cette tendance mais en accusant une baisse plus prononcée sur la même période (- 17 % à 346 M€). Cette situation est liée à la conjoncture internationale et à la mise en place de politiques locales visant à réduire le déficit commercial qui a diminué de près de 16 % entre 2012 et 2011. Les échanges ont été marqués par un déficit commercial de la France depuis 2001, sauf en 2011. Sur la période 2002-2010, la balance commerciale de la France a régulièrement été déficitaire. Ce déficit s'est résorbé progressivement à partir de 2008 pour parvenir à un excédent de 21 M€ en 2011. Ce solde était directement imputable à la très forte croissance des exportations du secteur « matériel de transport » (+ 1 426,9 % par rapport à 2010) équivalente à 52 % des exportations correspondant à l'importation de pièces détachées dans l'aéronautique et à l'achat par un groupe privé de deux hélicoptères Eurocopter. En 2012, le solde commercial français avec le Sri Lanka est redevenu négatif (- 90 M€), notamment en raison du « retour à la normale » de nos exportations de matériel de transport et d'une contraction de 23 % des autres biens exportés entre 2012 et 2011. Les échanges ont été concentrés sur le secteur matériel de transport pour la France et le textile pour le Sri Lanka notamment en 2011 et 2012. S'agissant des exportations françaises, les secteurs traditionnellement plus exportateurs sont le matériel de transport qui demeure en 2012 au premier rang de nos ventes (36,5 % des exportations en 2012 avec un montant de 46,8 M€). Les exportations hors matériel de transport ont baissé de 23 % entre 2012 et 2011 en raison du repli des ventes d'« équipements mécaniques, matériel électrique, électronique et informatique » qui représentent toutefois encore 23 % du total de nos exportations. Les « autres produits industriels » affichent une bonne résilience progressant de 23,7 % en 2012 par rapport à 2011 pour dépasser 27 % de nos ventes totales. Les exportations ont notamment été tirées par les bonnes performances des secteurs « pharmaceutique » (+ 61 % par rapport à 2011) et « textiles et habillement » (+ 98,2 % par rapport à 2011). Sur cette même période, les importations françaises restent dominées par le textile et l'habillement (environ 55 %). Les bons résultats des exportations de textile sri-lankais sont à noter dans un contexte de réduction de 1,4 % des importations françaises de textiles en 2012. Plusieurs pays de la région ont vu leurs exportations de textile vers la France diminuer. La suspension en août 2010 par l'Union européenne du système de préférences généralisées SPG+ avec le Sri Lanka et le ralentissement de l'activité en Europe n'ont pas réellement affecté les exportations sri-lankaises de textile vers la France, en hausse de 23 % sur l'année.

Données clés

Auteur : [M. Thierry Mariani](#)

Circonscription : Français établis hors de France (11^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 37804

Rubrique : Commerce extérieur

Ministère interrogé : Commerce extérieur

Ministère attributaire : Commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [24 septembre 2013](#), page 9841

Réponse publiée au JO le : [22 octobre 2013](#), page 11047